

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N°9 — CRR : CONVENTION CADRE AVEC LA VILLE DE BAYONNE ET LA DESDEN PYRÉNEES-ATLANTIQUES POUR L'ORCHESTRE À L'ÉCOLE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Attachés à la notion d'Éducation Artistique et Culturelle, d'ouverture artistique, d'inclusion sociale et d'enrichissement culturel, les partenaires entreprennent la mise en place d'un projet d'Orchestre à l'École (OAE) à destination des élèves de CE2 de l'École élémentaire de La Citadelle de la Ville de Bayonne. Cet OAE a vocation de proposer aux élèves, pour une durée de 3 ans, un parcours d'éducation artistique et culturelle afin de promouvoir une pratique instrumentale dans le cadre de leur cursus scolaire. Les enseignements, à raison de 3 heures hebdomadaires divisés sur deux temps, seront dispensés au sein de l'établissement scolaire, par trois enseignants du Conservatoire Maurice Ravel. Le Conservatoire intègre au parc instrumental les instruments achetés dans le cadre de l'OAE et en conservera la gestion auprès des familles et des prestataires.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Actions prévues :

- La Conservatoire se porte garant de la qualité de l'enseignement musical et de ses intervenants ;
- Il met tout en œuvre pour la pérennité du projet en proposant des possibilités de continuité du projet pour les élèves volontaires ;
- Il s'engage à associer les élèves de l'Orchestre à l'École aux événements de l'établissement d'enseignement artistique (auditions, concerts, master classe, etc.) et/ou proposer des opportunités de projet artistique ;
- Il procède à l'achat des instruments nécessaires à la mise en place de l'orchestre à l'école (financement de l'association OAE et de la Ville de Bayonne) en les intégrant au parc instrumental de l'établissement et se porte garant de la gestion du parc instrumental nécessaire à la réalisation du projet dans son lien aux familles pour les accompagner auprès des prestataires professionnels pour la réparation d'instruments ainsi qu'auprès de leurs assureurs ;
- Il assure la maîtrise d'ouvrage du projet, le fonctionnement de l'Orchestre à l'École par l'intervention des enseignants de l'établissement d'enseignement artistique, selon un planning hebdomadaire ;
- Le Conservatoire anime également le comité de pilotage.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Ville de Bayonne et la DSDEN Pyrénées-Atlantiques. Vous trouverez le projet de cette convention en annexe du présent rapport.

DONT ACTE